



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION

## Communiqué de presse

Paris, le 17 août 2011

### **Rentrée scolaire 2011: les engagements pris en juin dernier par les Enseignes de la Distribution dans le cadre de l'opération « les essentiels de la rentrée » sont tenus.**

Les enseignes des groupes Auchan, Carrefour, Casino, Cora et Système U ont signé en juin dernier avec Familles de France une convention engageant les enseignes de la Distribution pour une opération intitulée « les essentiels de la rentrée » et qui prévoit :

- Disponibilité des produits de liste des fournitures essentielles publiée par le Ministère de l'Education au BOEN,
- Attractivité du coût global de chaque liste,
- Maintien du niveau de qualité des produits comparé à 2010,
- Facilitation des relevés de prix en points de vente pour les associations familiales « Familles de France ».

Apprécié en commun avec Familles de France, le contexte de hausse importante des matières premières et notamment de la pâte à papier, impacte notamment l'opération commencée le 18 juillet (30 juillet dans certaines régions) et se déroulant jusqu'au 5 septembre. La Fédération du Commerce et de la Distribution rappelle que les enseignes poursuivent en permanence les efforts afin de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs et tiennent en particulier les engagements pris en matière d'attractivité prix et de qualité des produits

Dans son rapport publié ce matin, Famille de France confirme que « les essentiels ont permis d'amortir la hausse du coût de la rentrée scolaire ».

En effet, la hausse prévue du fait d'une forte augmentation du coût des matières premières, et en particulier de l'explosion du prix de la pâte à papier (+ 55% en 2 ans à plus de 1000\$ la tonne) met selon Familles de France à 187,32€ le coût de la liste pour un enfant entrant en 6eme. Ce montant à comparer au 202,70€ pour 2006 et 206,68€ pour 2007 n'est atteignable par les enseignes qu'au prix d'une très forte compression de leurs marges et ne tient malheureusement pas compte de dispositifs promotionnels qui permettent de venir encore atténuer l'impact économique de la hausse : programme de fidélité et lots virtuels en particulier.

Ensuite, il convient de signaler que l'ensemble des produits vendus dans les enseignes répond aux normes de qualité et sont testés. La FCD ne peut donc admettre l'allégation de « qualité insuffisante » attribuée aux produits composant la liste des « essentiels ».

Enfin, comme pour la rentrée 2010 et dans le respect des engagements pris, les enseignes du Commerce et de la Distribution répondent aux attentes de leurs clients pour la rentrée 2011 : disponibilité d'une offre large et profonde, qualité et attractivité prix des produits.

*FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.*

Contact : Fabienne Prouvost (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53